

# Demande de subventions 2023

La campagne de demande de subventions pour l'année 2023 est lancée ! La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 septembre 2022.

## Demande de subventions

À Chilly-Mazarin, les acteurs associatifs locaux prennent pleinement part à la vie sociale, culturelle, sportive et économique du territoire et contribuent au bien-être des Chiroquoises et des Chiroquois.

Consciente de la valeur du tissu associatif local, la Municipalité ambitionne de soutenir et de valoriser les actions des associations présentes et de susciter l'émergence de nouvelles initiatives citoyennes.

Aussi, la campagne de demande de subvention 2023 est désormais ouverte.

Les demandes seront appréciées au regard de critères qui ont pour fondement l'intérêt public local et le respect des valeurs portées par le Contrat d'engagement républicain. Chaque demande sera examinée avec la plus grande attention et traitée dans un souci de transparence, de proportionnalité et d'équité.

La date limite de dépôt des dossiers de subvention est fixée au 30 septembre 2022.

Les subventions seront versées en 2023, une fois le budget primitif voté par le Conseil municipal.

Le formulaire de dossier de subvention est disponible ci-contre au format PDF remplissable ou au format Word. Il est à retourner soit par voie postale à Hôtel de Ville, place du 8 mai 1945, 91 380 Chilly-Mazarin, soit par voie électronique à l'adresse : [associations@ville-chilly-mazarin.fr](mailto:associations@ville-chilly-mazarin.fr)

# Contact

## **Service Vie associative**

Hôtel de ville

Place du 8-mai 1945

Tél : [01 69 10 37 00](tel:0169103700)

[Formulaire de contact](#)

## **En savoir +**

[Annuaire des associations](#)

[Demande de subvention 2023 \(.doc\)](#)

[Demande de subvention 2023 \(.pdf\)](#)